



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E136219

VALABLE JUSQU'AU 15/07/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/05/2002

Forme juridique : SARLU

Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 441 902 004 R.C.S.

Siret : 441 902 004 00049

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 18 992

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 20488756W 0017

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 20488756W 0017

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : EUROTHERM

9002 RUE DE L'ONDAINE
42490 FRAISSES

Téléphone : 04 77 61 19 42

Portable :

Site Internet :

E-mail : eurotherm42@orange.fr

Responsabilité légale :

DEVUN BERNARD GÉRANT

Fax : 04 77 56 92 58

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	31/01/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	31/01/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/01/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.